

Délibération n° : D202508,

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
HAUTE-MARNE

Arrondissement de  
CHAUMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune d'ARC EN BARROIS**

Séance du 4 Février 2025

**Nombres de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 11  
Présent : 8  
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe FREQUELIN, Maire.

**Date de la convocation**

24/01/2025

**Date d'affichage**

24/01/2025

Présents : M. FREQUELIN Philippe, Maire, Mmes : GERVASONI Maryse, RENAUDIN Anne-Marie, MM : ANDREOTTI Daniel, HOFER Guillaume, HOFER Guillaume, RENAUDIN Alain, ROSSIGNOL Frédéric, WAGNER Jean-Charles.  
Excusé(s) : Mmes MARTIN Carole et MOLARD Julia, M. THOUVENIN Matthieu  
Madame Anne-Marie RENAUDIN est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° : D202508

**Objet de la délibération**

Concessions Cimetière  
Columbarium  
A compter  
du 1er janvier 2025  
(2)

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité une augmentation du tarif des concessions du cimetière communal s'établissant comme suit :

- Concession : 80 € TTC le m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans.
- Columbarium : 500 € TTC pour une durée de 30 ans  
300 € TTC pour une durée de 15 ans

**A l'unanimité**

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

*Cette délibération annule et remplace la précédente numérotée D202469.*

Fait et délibéré en Mairie,  
Les jours, mois et an que  
dessus.  
Au registre sont les  
signatures.

Pour extrait conforme :

ARC EN BARROIS, le  
06/02/2025



PHILIPPE FREQUELIN

Philippe FREQUELIN  
2025.02.07 10:52:50 +0100  
Ref:8130145-12206483-1-D  
Signature numérique  
le Maire